



Code des fournisseurs

Janvier 2023

Parlons

Normes des fournisseurs

À Olam Agri, le strict respect des normes les plus élevées en matière de comportement, et la conduite de nos activités de façon éthique, socialement responsable et respectueuse de l'environnement sont essentiels à notre réussite et à la réalisation de notre objectif de transformer les denrées alimentaires, les aliments pour animaux et les fibres végétales pour un futur plus durable.

Nous croyons qu'il est essentiel de bâtir des partenariats solides avec nos fournisseurs afin de rendre les chaînes d'approvisionnement agricoles plus durables et plus responsables, permettant ainsi de protéger la nature et d'assurer la prospérité des communautés agricoles.

Le Code des fournisseurs d'Olam Agri (*Code*) définit les normes et les principes que nous attendons de nos fournisseurs afin d'assurer le respect de nos politiques et de toutes les lois applicables à travers le monde.

Ce Code s'applique aux fournisseurs de produits agricoles - notamment les producteurs individuels et les groupements de producteurs, les entreprises agricoles et de transformation, les acheteurs ou collecteurs et les sociétés commerciales - qui fournissent des produits à Olam Agri directement ou par le biais d'intermédiaires (*fournisseurs*). Les fournisseurs directs d'Olam Agri doivent s'assurer que leurs propres fournisseurs connaissent et respectent les principes énoncés dans ce Code, comme décrit dans la section Conformité au Code.

Aux fins du présent Code, les termes "travailleur" et "employé" sont utilisés de manière interchangeable et font référence à la main d'oeuvre permanente, temporaire (*saisonnnière, journalière*), ainsi qu'aux travailleurs engagés par un tiers et rémunérés à la pièce.

Les points suivants définissent les attentes obligatoires, ainsi que les domaines dans lesquels les fournisseurs devraient améliorer continuellement leurs pratiques.

Le Code Fournisseur

Conformité Juridique

Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois et réglementations pertinentes qui régissent leurs activités, y compris les lois sur le travail, la sécurité sociale et l'environnement. Si les exigences du présent Code diffèrent de celles énoncées dans les lois locales en vigueur, les Fournisseurs doivent appliquer la norme la plus élevée.

Pratiques Professionnelles Conformes A L'éthique

Les fournisseurs ne doivent pas se livrer à des pratiques commerciales contraires à l'éthique, notamment la corruption, la fraude et l'abus de pouvoir.

Les fournisseurs doivent être ouverts, honnêtes et corrects dans leurs relations avec leurs propres fournisseurs et avec Olam Agri.

Tenue de Registres et Transparence

Les fournisseurs doivent tenir des registres précis des mouvements, du mélange et de la collecte des produits depuis leur origine¹ jusqu'à ce qu'Olam Agri en prenne possession.

Les fournisseurs doivent séparer les produits conformément aux exigences, le cas échéant.

Travail des Enfants

Les fournisseurs doivent respecter strictement les âges minimums de travail et d'emploi cidessous, ou ceux définis par la loi locale, si celle-ci est plus rigoureuse:

- Les personnes de moins de 18 ans ne peuvent pas effectuer de travaux dangereux
- Il est interdit d'employer des enfants de moins de 15 ans et des enfants en âge de scolarité obligatoire
- Les enfants âgés de 13 à 15 ans ne peuvent effectuer que des travaux légers dans l'exploitation familiale, sous la surveillance d'un adulte et à condition que ces travaux ne perturbent pas leur scolarité
- Les enfants de moins de 13 ans ne sont pas autorisés à travailler.

Travail Forcé

Les fournisseurs ne doivent pas utiliser ou bénéficier de l'utilisation de toute forme de travail forcé, tel que l'esclavage, la traite des personnes ou la servitude pour dette, ni faire recours au travail des prisonniers.

Les pratiques coercitives, notamment la rétention de salaires, de documents d'identité, les menaces, la violence ou la restriction de la liberté sont interdites.

Aucun employé n'est tenu d'effectuer un paiement pour son emploi.

¹ L'origine du produit est définie par Olam Agri et peut faire référence à une région productrice, un groupement de producteurs ou un producteur individuel.

Respect et Non-Discrimination

Les fournisseurs veilleront à ce que personne ne soit traité de manière inégale en raison de la race, de la couleur, du sexe, de la religion, de l'âge, du handicap, de l'orientation sexuelle, de la nationalité, de l'origine ethnique, du statut social, des opinions politiques, de la religion, des obligations familiales ou de l'appartenance à des associations.

La non-discrimination s'applique à toutes les pratiques en rapport avec l'emploi, dont le recrutement, la rémunération, l'avancement, la discipline et le licenciement. Il ne doit y avoir, dans les groupements de producteurs, de discrimination en matière d'adhésion, d'accès aux postes de direction et aux services.

Nul ne doit être soumis à la violence ou au harcèlement physique, sexuel, verbal ou psychologique.

La vie privée de toute personne doit être protégée contre toute ingérence.

Les droits à la pratique de la culture et de la religion doivent être respectés.

Les mesures disciplinaires doivent être équitables et ne jamais impliquer des pratiques humiliantes ou la retenue ou la déduction injustifiée du salaire.

Les fournisseurs s'efforceront de procéder à des ajustements raisonnables des conditions, des horaires et des installations de travail afin de répondre aux différents besoins des individus.

Conditions D'Emploi

Les fournisseurs doivent s'assurer que les conditions d'emploi sont conformes à la loi, respectent les droits des travailleurs, sont pleinement comprises, librement acceptées par les travailleurs et respectées par l'employeur.

Duree Du Travail

Les fournisseurs doivent respecter les limites de la durée du travail ou la durée maximale légale du travail, selon ce qui est le plus contraignant :

- Un quart de travail normal ne doit pas dépasser 12 heures
- Des pauses régulières doivent être prévues pendant la journée, y compris des pauses adéquates pour les repas
- Une semaine normale de travail ne doit pas dépasser 48 heures
- Les travailleurs doivent bénéficier d'au moins 24 heures consécutives de repos par période de sept jours
- Toutes les heures supplémentaires doivent être consensuelles les heures supplémentaires ne doivent pas être demandées de manière régulière et doivent être rémunérées à un taux plus élevé
- Sauf dans des circonstances exceptionnelles², la somme des heures normales et des heures supplémentaires dans une semaine ne doit pas dépasser 60 heures.

Salaires Et Avantages

Les fournisseurs verseront à leurs employés un salaire non inférieur au salaire minimum prescrit par la loi ou par une autorité compétente pour ce type de travail dans la localité, le montant le plus élevé étant retenu.

Les salaires et les rémunérations des heures supplémentaires seront payés intégralement, à temps et au moins une fois par mois.

Reconnaissant le droit des travailleurs à une rémunération équitable, les fournisseurs doivent progressivement offrir une rémunération pour une semaine de travail régulière qui soit suffisante pour répondre aux besoins fondamentaux du travailleur et lui procurer un revenu discrétionnaire.



² Les périodes de production de pointe ne peuvent être considérées comme des circonstances exceptionnelles.



Santé Et Sécurité

Les fournisseurs doivent s'assurer que le travail est effectué de manière sûre à l'aide d'outils et de pratiques appropriés, que des formations adéquates en matière de sécurité sont dispensées et que des équipements de protection individuelle sont fournis à tous les travailleurs, tout ceci sans frais pour eux.

Les fournisseurs s'efforcent de prévenir les accidents et les blessures, et mettent en place des mesures pour gérer les événements liés à la santé et à la sécurité, et garantir l'accès des travailleurs aux services médicaux d'urgence.

Les fournisseurs doivent s'assurer que les conditions de travail et de vie sont sûres; ils fourniront un éclairage, une ventilation et une température adéquates, un abri, un accès à l'eau et aux installations sanitaires.

Liberté D'Association et Droit à la Négociation Collective

Les fournisseurs reconnaîtront et respecteront le droit des employés, ainsi que des membres des groupements de producteurs, de former des associations représentatives de leur choix, d'y adhérer ou de s'abstenir d'y adhérer, et de négocier collectivement avec leur employeur et les dirigeants des groupements de producteurs sur des questions liées au travail. Les accords issus de la négociation collective auront force exécutoire.

Communautés Locales et Droits Fonciers

Les fournisseurs doivent respecter les droits coutumiers, légaux, fonciers et d'accès aux ressources naturelles des populations autochtones et des communautés locales.

Les fournisseurs doivent maintenir un dialogue ouvert avec les communautés locales concernant les impacts de leurs activités et s'efforcer de minimiser ces impacts.

Les fournisseurs doivent obtenir le consentement libre, préalable et éclairé des communautés locales pour tout projet ou développement susceptible d'affecter la propriété légale ou traditionnelle, ou l'usage coutumier, de leurs terres ou territoires et autres ressources.

Les fournisseurs ne doivent pas participer à des expulsions forcées, ni en bénéficier, et doivent s'assurer que les communautés déplacées reçoivent un dédommagement adéquat et mutuellement convenu.

Mécanismes de Réclamation

Les fournisseurs doivent mettre en place un processus permettant de recevoir, d'examiner et d'enquêter sur les plaintes émanant des employés, des membres des groupements de producteurs et des communautés locales, et de prendre des mesures correctives le cas échéant.

Les employés, les membres des groupements de producteurs et les membres des communautés affectées doivent être informés du processus et de leur droit d'exprimer leurs préoccupations et leurs plaintes sans menace de représailles ou intimidation.

Conservation Des Forêts Et Des Écosystèmes

Les fournisseurs ne doivent pas s'approvisionner en produits résultant de la destruction d'habitats naturels importants, notamment:

- Les zones légalement protégées
- Les zones à haute valeur de conservation, qui sont reconnues au niveau local, national ou international
- Les écosystèmes naturels importants, notamment les forêts et les tourbières, qui possèdent des stocks de carbone élevés.

Biodiversité

Les fournisseurs et les employés doivent préserver les espèces protégées au niveau national, ainsi que les espèces vulnérables, en danger et en voie d'extinction, telles que définies sur la liste rouge des espèces menacées des Nations Unies. Ils doivent adopter des pratiques appropriées pour protéger ces espèces, leurs habitats et les sites importants dans les plantations et à leurs alentours.

Les fournisseurs doivent éviter d'introduire des espèces invasives et exotiques et doivent adopter des pratiques appropriées pour les contrôler.

Utilisation Du Feu

Les fournisseurs n'utiliseront pas, ni ne permettront l'utilisation du feu pour la préparation des champs, aussi bien pour la plantation que pour la replantation, sauf dans des circonstances exceptionnelles à convenir avec Olam Agri.

Gestion Des Sols

Les fournisseurs doivent adopter des pratiques appropriées pour éviter et combattre la dégradation et l'érosion des sols. Les pratiques d'application des engrais doivent tenir compte du type de culture et de la santé du sol.

Utilisation Sûre et Responsable des Produits Chimiques³

Les fournisseurs doivent garantir la sécurité du stockage, de la manipulation, de l'application et de l'élimination des produits agrochimiques, y compris les pesticides et les engrais. Les produits agrochimiques interdits⁴, ainsi que ceux dont la composition n'est pas claire et qui ne sont pas correctement étiquetés ne doivent pas être utilisés. Les fournisseurs doivent s'efforcer à réduire les quantités de produits agrochimiques utilisées.

Bien-Être Des Animaux

Les fournisseurs impliqués dans l'élevage d'animaux, ou utilisant des animaux de travail, doivent garantir un traitement humain des animaux et, au minimum, leur fournir de la nourriture et de l'eau de façon régulière et en quantité suffisante, le repos nécessaire, un abri, un traitement médical, et leur épargner toute souffrance et détresse mentale.

Protection Des Sources D'eau

Les fournisseurs doivent éviter la contamination ou la pollution des sources d'eau de surface et souterraine dans et autour des plantations et des usines, en respectant les distances minimales d'avec les sources d'eau et en préservant les zones tampons de végétation naturelle.

Les eaux usées doivent subir un traitement approprié afin de réduire la charge en contaminants.

Dans les zones soumises à un stress hydrique, les fournisseurs doivent adopter des pratiques appropriées pour utiliser efficacement les sources d'eau.

³ Ceci ne concerne pas la production de produits certifiés biologiques

⁴ Produits chimiques de catégorie 1a et 1b dans la classification des pesticides par risque recommandée par l'OMS, produits chimiques interdits par la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international, et par la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants.

Gestion Des Déchets

Les fournisseurs doivent s'assurer que la collecte, le stockage et l'élimination des déchets sont correctement organisés et que les déchets dangereux sont traités et éliminés en toute sécurité.

Les fournisseurs doivent s'efforcer à réduire, à compacter, à réutiliser et à recycler les déchets, y compris le compostage des déchets organiques.

Efficacité Énergétique

Les fournisseurs doivent s'efforcer à utiliser efficacement les combustibles et l'électricité, et à utiliser des sources d'énergie renouvelables.

Les fournisseurs doivent contrôler l'utilisation de l'énergie dans la production et la transformation.



Conformité au Code

Les fournisseurs doivent communiquer les exigences du Code à leurs employés et s'assurer qu'ils le respectent.

Les groupements de producteurs doivent communiquer les exigences du Code à leurs membres et s'assurer qu'ils le respectent.

En ce qui concerne leurs propres fournisseurs, les fournisseurs d'Olam Agri doivent:

- Communiquer les exigences du code à leurs fournisseurs, jusqu'à l'origine du produit
- S'assurer qu'ils ne s'approvisionnent qu'auprès de fournisseurs qui respectent le code
- Informer olam agri si leurs fournisseurs rencontrent des difficultés à appliquer les principes du code
- Travailler avec les fournisseurs non conformes pour l'élaboration, la mise en oeuvre et le suivi de plans d'action visant à résoudre les problèmes.

Il peut être demandé aux fournisseurs d'apporter des preuves de conformité ; Olam Agri se réserve le droit de mener des audits et des inspections pour vérifier la conformité au Code jusqu'à l'origine du produit. Dans le cas où un fournisseur est constamment trouvé non conforme, et ne démontre aucun effort adéquat pour améliorer la conformité, Olam Agri se réserve le droit de suspendre l'achat de produits auprès de ce fournisseur.

Exigences Spécifiques Au Produit Ou Au Pays

Lorsque des exigences supplémentaires spécifiques sont formulées pour la chaîne d'approvisionnement, Olam Agri précisera ces exigences dans un avenant au Code. Ces exigences ne doivent pas contredire celles du code.

Déclaration Du Fournisseur

Veillez remplir les champs ci-dessous et retourner la déclaration à votre représentant Olam Agri.

J'atteste avoir parfaitement compris les exigences du Code des fournisseurs d'Olam Agri. Je déclare que moi-même et le groupement de producteurs et ses membres / l'entreprise, ses filiales et ses employés (*rayez la mention inutile*) que je représente, nous conformerons aux principes énoncés dans le Code. Je veillerai également à ce que tout fournisseur en amont dont je vends les produits ou produits dérivés à Olam Agri respecte ce code.

Nom du fournisseur	
Code du fournisseur chez Olam Agri, (si applicable)	
Titre	
Nom du représentant autorisé	
Signature	
Date	

Olam Agri business	
Nom du représentant autorisé	
Titre	
Signature	
Date	